

BILANS DES INCAPACITES DU MEMBRE SUPERIEUR

Rubrique : observation/généraliste membre supérieur

Note préliminaire : ces repères permettent de s'assurer de l'adéquation entre le patient et l'outil de bilan proposé.

BILAN D'UTILISATION COURANTE :

International « validé » (3)	International, largement accepté (2)	National (1)	Local (0)
--	--	------------------------	---------------------

Niveau du bilan : 2

POINT DE VUE UTILISATEUR (SI POSSIBLE)

Simplicité d'utilisation SCORE = 3	Facilité de lecture SCORE = 3	Sensibilité aux très petits écarts SCORE = 1	Fiabilité vérifiée SCORE = 1	Reproductible inter intra SCORE = 2
--	---	--	--	---

Scores appliqués : 3 = excellent 2 = bon 1 = acceptable 0 = questionnable

Présentation :

Classement rapide du niveau d'incapacité global, ce qui permet plus tard de noter la récupération.

Critères d'inclusion (les catégories majeures cliniques) :

Traumatismes du membre supérieur, opérés ou non. Douleurs d'origine musculo-squelettique, résultat de sur-utilisation (sportive, de travail).

Critères d'exclusion (ne pas utiliser pour) :

Membre inférieur et pathologies rhumatismale, neurologique, etc. Polytraumatisme demandant une notation plus fine des incapacités.

Critères de péjoration (diagnostic associé) :

Bénéfice d'invalidité.

Evolution du score :

Du plus bas (0 = pas de gêne) vers le plus haut (6 = incapacité totale).

Définition des niveaux d'incapacités du membre supérieur

BILANS DES INCAPACITES DU MEMBRE SUPERIEUR

0 = **pas d'incapacité** : le patient ne présente aucun signe ou symptôme résultant de la blessure (de l'opération).

1..= **incapacité minimale** : capable de faire toutes les activités désirées mais un peu limité quand à la pratique des sports qui impliquent un choc dans l'épaule. Inconfort à l'occasion nécessitant un antalgique sans prescription (aspirine). Peut atteindre les objets à n'importe quelle hauteur et porter des charges de 20 kg.

2 = **incapacité modérée** : sports à impact interdits, par exemple le tennis, le basketball, etc. Quelques limites au travail. Ne peut pas grimper en s'aidant des bras, ni porter une charge de 20 kg. Utilise régulièrement un antalgique sans prescription pour diminuer l'inconfort.

3 = **incapacité marquée** : l'atteinte d'objets hauts est limitée. Peut faire la plupart des activités, mais incapable de mouvements répétitifs sur de longues périodes. Peut faire des achats ordinaires, mais les longues expéditions avec paquets lourds sont impossibles. Peut avoir besoin occasionnellement d'un médicament prescrit (non-narcotique) pour soulager la douleur. Peut faire un travail qui demande de transporter des paquets légers, peut faire des gestes répétitifs mais doit pouvoir s'arrêter de temps à autre. Ne peut pas faire un travail qui demande d'escalader. Limité dans la pratique des sports qui imposent des tractions fortes, des appuis ou des impacts sur le membre supérieur.

4 = **incapacité sévère** : Incapable d'utiliser les rangements comme autrefois, a dû réorganiser les placards à hauteur moyenne. Peut s'appuyer sur le bras pour se lever d'un fauteuil, mais ne peut pas porter de charges même de moins de 5 kg.. Peut travailler avec un minimum de tâches répétitives du membre supérieur. Incapable de prendre part aux sports qui impliquent le membre supérieur. Utilise régulièrement des médicaments non-opiacés pour contrôler la douleur.

5 = **incapacité très sévère** : Effectue avec peine les Activités de la Vie Quotidienne. Doit utiliser une écharpe pour soutenir le bras douloureux. Evite tout appui. Capable d'effectuer un travail sédentaire sans port de charge ni mouvements répétitifs. Utilise régulièrement des médicaments non-opiacés pour contrôler la douleur, et parfois doit recourir aux opiacés.

6 = **incapacité totale** : Incapable d'utiliser le bras ; doit garder le bras en écharpe toute la journée. Incapable d'activités comme le travail ou l'entretien du domicile. A besoin de médicaments de manière régulière. La douleur est mal contrôlée.